BIRAC Infos

Informations locales

éditées sous la responsabilité du Conseil Municipal de Birac

Horaires d'ouverture de la Mairie : lundi et jeudi de 14 H à 18 heures.

☎: 05.45.97.10.91 Courriel : mairie.birac16@wanadoo.fr

Directeur de la publication : Claude Guiard - Imprimerie : Castel Impression

Sommaire

Le mot du Maire 1

Vie à Birac en 2018 2

- Association des fêtes 2
- Amicale des chasseurs 2
- Halloween 2
- Cérémonie du 11 novembre 3
- Repas des ainés 3
- Le Père Noel à Birac 3

Informations locales 4

- Travaux de voirie 4
- Travaux de mise en accessibilité 5

Informations diverses 6 - 8

- État Civil 6
- Quelques dates 7
- Aides en faveur des enfants 7
- Relevés météo 8

Informations pratiques 9-12

- Recensement 9
- L'élaboration du SCoT 10
- Information CALITOM 12

Le mot du Maire

Chères Administrées, chers Administrés,

Le mandat que vous m'avez confié, il y aura 6 ans dans quelques mois, touche à son terme. Laissez-moi vous remercier de cette marque de sympathie et de confiance, à laquelle je reste très sensible, et dire toute ma gratitude à mes Adjoints, conseillers et notre secrétaire, qui à mes cotés, ont partagé, les lourdes responsabilités à gérer la commune.

Je remercie la communauté d'agglomération du GRAND COGNAC pour l'aide qu'il apporte aux communes, les brigades de gendarmeries du canton, surtout celle de Châteauneuf qui m'ont été d'un grand secours, la brigade des pompiers toujours présente dés que l'on avait besoin d'elle, enfin le percepteur pour l'aide qu'il apporte dans l'élaboration du budget tous les ans.

2019 a été marquée par deux Naissances (une fille, un garçon), deux Mariages et malheureusement deux Décès. Le conseil et moi-même souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants et espérons faire la connaissance de ceux qui ne se sont pas présentés à la Mairie, nous les invitons aussi à s'inscrire sur les listes électorales.

Pour le bilan de l'année, nous avons fait faire l'enrobé des routes ou cela était nécessaire, pour ainsi dire toute notre réseau de voies communales est en enrobé, la réalisation d'un carrefour à la Pouyade. Un changement de priorité est mis en place entre la RD et la VC, ainsi qu'au carrefour de la route de Bussac. Un bi-couche sur le chemin communal qui monte aux Fayolles, c'était la dernière maison non desservie par une voie goudronnée.

De plus nous avons fait changer le tracé de la RD 421 qui passait dans le bourg, elle passe devant le cimetière pour rejoindre la D14.Nous avons mis aux normes pour les personnes à mobilités réduites les ERP comme la Mairie, l'église, le cimetière (entrée par la grande grille).Pour l'agrandissement de ce dernier, l'achat du terrain est toujours bloqué depuis maintenant un an, au niveau du notaire de Cognac.

J'ai réalisé moi-même une boite a livres qui est installée sur la place du foyer culturel, ces livres sont à votre disposition, vous pouvez les prendre pour les lire, même en remettre d'autres si vous voulez.

Une bonne nouvelle, le conseil et moi-même avons tenu à conserver les mêmes taux d'imposition malgré les aides de l'état qui diminuent, sachant que progressivement nous n'allons plus toucher les taxes d'habitations, à savoir comment ces dernières vont être indemnisées par l'état.

Je vous annonce que l'année 2020 va être l'année du recensement des logements et de la population de Birac. Il va avoir lieu du 16 Janvier au 15 Février. Je vous demande donc d'accorder à l'agent recenseur qui passera dans tous les foyers de la commune, un bon accueil.

Ces six dernières années de mandat m'ont été très stressantes, et prenantes. J'ai tout de même apprécié cette fonction de premier magistrat de votre commune, malgré que pour moi et mes adjoints, nous avons du supporter des insultes et des menaces par des éternels insatisfaits, ce qui est une attitude intolérable. Si nous avons pu froisser quelqu'un ou déplaire aux autres, ce fût par maladresse. La tolérance étant la charité de l'intelligence, je pense que nous serons pardonnés.

J'espère que vous avez passé de bonnes fêtes de fin d'année, que le Père Noël a été généreux surtout avec les enfants sages. Je souhaite à toutes et à tous, au nom de votre conseil municipal et moi-même, une bonne année 2020, santé, bonheur, prospérité, dans tous les foyers.

Pour terminer, je voudrais mentionner combien j'ai apprécié, l'esprit que les membres du conseil ont démontré au cours de ce mandat, Je souhaite à la nouvelle équipe municipale la plus grande réussite, dans les six années à venir.

Votre Maire

GUIARD Claude

L'équipe municipale vous présente

ses meilleurs voeux pour l'année 2020

Vie à Birac en 2018

Vœux de la Mairie

Le 11 janvier 2019 vous étiez nombreux à assister aux vœux du conseil municipal. Monsieur le Maire, a d'abord dans son discours fait le bilan de l'année 2018 écoulée puis à souhaiter à tous ses administrés une bonne et heureuse année 2019. Enfin nous nous sommes tous réunis autour du verre de l'amitié.

Amicale des chasseurs de Birac

L'amicale vous souhaite à tous et à toutes une très bonne et heureuse année 2020 ainsi qu'une très bonne santé.

Le 13 Avril dernier, l'amicale vous a proposé son traditionnel banquet où 120 convives se sont rassemblés autour d'un repas composé de gibiers et de son généreux plateau de fruits de mer. Après s'être régalés, ils sont repartis avec leurs estomacs bien remplis. Une après-midi festive dans la joie et la bonne humeur où tous se sont donnés rendez à l'année prochaine.

L'assemblée générale de la société s'est déroulée le 05 juillet au foyer culturel, où plus d'une vingtaine de sociétaires ont répondu à l'appel. Au cours de la réunion le bilan financier de l'an passé et les prévisions de la saison à venir ont été adoptés par les membres présents.

L'amicale des chasseurs de Birac vous informe des dates de manifestations pour cette nouvelle d'année.

- Repas des chasseurs le Samedi 25 Avril 2020 à 12h
- Assemblée générale le Vendredi 03 Juillet 2020 à 20h30 au foyer culturel de Birac.

Pour tous renseignements contacter le président M. TOFAN Joël au 06 10 31 00 46 ou 05 45 62 56 68

Association des fêtes

L'association des Fêtes de Birac vous souhaitent à tous une très bonne année 2020, que celle-ci soit remplie de bonheur, amour, travail et surtout santé.
Pour nous espérons que 2020 soit meilleure que 2019, en effet nous avons du annuler 2 manifestations, la marche et le voyage au festival des lanternes pour manque de participants.
Nous sommes vraiment désolés pour les personnes qui étaient inscrites et nous nous en excusons encore mais nous sommes aussi très déçus de ne pas avoir vu nos efforts récompensés.
Retenez comme dates pour 2020, la soirée ENTRECOTE le samedi 7 Mars le soir, et le dimanche 7 Juin au matin pour la marche, nous essayerons de refaire une sortie mais cette fois d'une journée en espérant avoir plus de participants. Sachant que la subvention communale qui nous ai alloué est utilisée pour diminuer le tarif pour les habitants de Birac lors de ces sorties.
Bonne année et à bientôt.
De la part du bureau et des membres de l'ADF Birac.

Halloween

Jeudi 31 Octobre 15h00, Birac (non pas un D, avec un B comme Bonbons), Rond Point des Charmilles.
Le temps est incertain, la pluie tombe irrémédiablement depuis des jours, le froid ne sait pas s'il doit arriver, les Grands Boulevards des Bouries sont vides de monde….. cette après midi d'automne semble bien monotone….
Mais le temps de se lamenter sur ce bien triste sort, de réveiller de la sieste les plus petits monstres, de se mettre sur son 31 octobre, la grande aiguille de l'horloge s'en va tranquillement sonner les 15h30 !
Et comme par magie, le temps connait une accalmie, le rond point s'habille des couleurs d'halloween, et les rires d'enfants prennent le dessus sur la grisaille.

Cette année encore la joyeuse terreur a frappé… Aux portes des maisons des Bouries.
Les habitants n'ayant pas peur de toute cette magie noire avaient prévu de quoi accueillir la petite quinzaine d'enfants .
Bonbons et autres friandises ont permis d'éloigner les maléfices et de propager sourires et bonheur.

Et c'est dans la bonne humeur que cet après midi d'automne s'est terminé autour d'un merveilleux gouter concocté par les fées enchanteuses Lydie et Christelle, sans oublier leur assistant trublion David.

Jeudi 31 Octobre 18h00, Birac, Rond Point des Charmilles, la porte du petit monde fantastique d'halloween se referme jusqu'à l'année prochaine.

Cérémonie 11 novembre

Quelques Biracois ont bravé les éléments pour assister à la commémoration de 11 novembre.

...

Les personnes présentes se sont rassemblées au foyer culturel pour partager le pot de l'amitié.

Repas des ainés

Dimanche 13 novembre 2019 , c'est dans une bonne ambiance qu'une cinquantaine de nos aînés ont apprécié le repas organisé par la commune.

Père Noël à Birac

Dimanche 16 décembre, le père noël avait rendez vous avec les enfants de Birac. Ils étaient émerveillés de le voir arriver en calèche. Après la remise des cadeaux, les enfants ont eu le plaisir de pouvoir en faire un petit tour. Ensuite un chocolat chaud et des gâteaux les attendaient. En fin d'après midi le père noël est reparti pour sa tournée annuelle. Un remerciement spécial à la famille Lepape et son attelage pour ce petit moment de plaisir.

Informations locales

Travaux de voirie

Le samedi 29 juin une opération de « point à temps » :

Un rebouchage des nids de poules des routes de la commune, à l'aide d'enrobé à froid, a été réalisé par vos conseillers communaux. Cette opération permet de garantir, aux utilisateurs des voies communales, une meilleure sécurité.

Cette année encore, la commune a réalisé des travaux de réfection de chaussée. Trois portions de voiries ont été refaites :

- **De LA POUYADE à remonter sur LES BOURRIES (photo de gauche) avec modification du carrefour, portion en enrobé.**
- **Une impasse au lieu-dit LA GALLACHERIE (photo du milieu), portion en enrobé.**
- **Le chemin DES FAYOLLES, qui était en calcaire, devient une voie communale en bicouches (photo de gauche).**

Attention :

modification des routes prioritaires, la route départementale RD 421 devient prioritaire, au lieu-dit : LA POUYADE (photo de gauche) et au carrefour de la route de BUSSAC (photo de droite).

Modification et nouvelle notification des routes du centre Bourg.

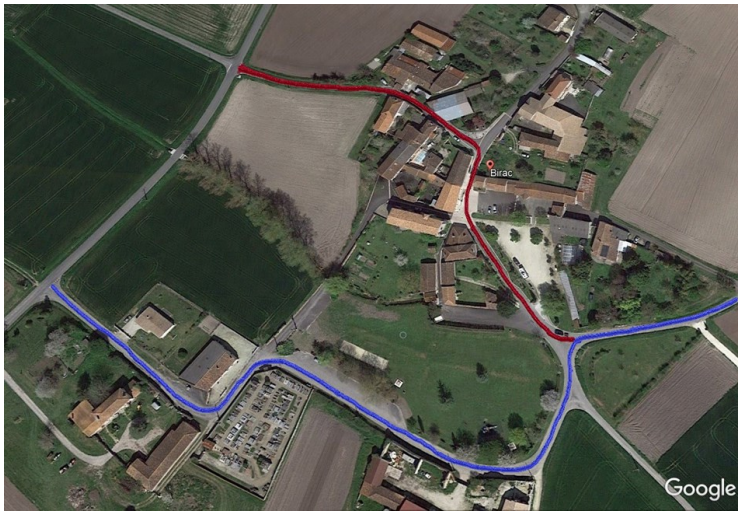

La route départementale (RD 421) qui passait devant la mairie, actuellement de couleur rouge a été modifiée. Elle devient une Voie communale (VC ?). La nouvelle RD 421 passe maintenant devant le cimetière, elle est matérialisée sur le plan par une couleur bleu.

Travaux de mise en accessibilité

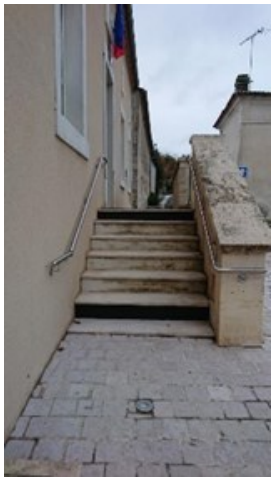

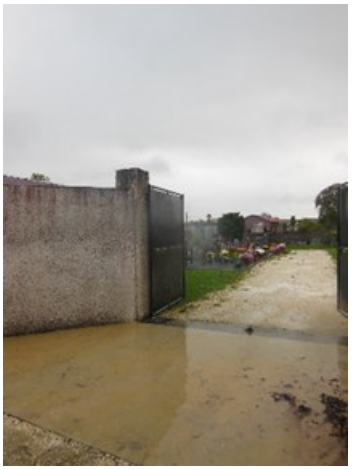

La commune a fini de mettre aux normes PMR (Personne à Mobilité Réduite) les bâtiments accueillant du public. Cette année des travaux ont été réalisés à la mairie, à l'église et au cimetière après les travaux au foyer culturel l'année dernière. La commune avait jusqu'à fin 2020 pour réaliser ces travaux.

Exemple de travaux :

- **Pose d'une sonnette d'appel pour l'utilisation de la rampe, après avoir obtenu une dérogation à la préfecture.**
- **Pose de bandes podotactiles avant les marches de la mairie et de l'église.**
- **Pose d'une boite à lettre à hauteur réglementaire.**
- **Modification de la couleur des contremarches à la mairie et à l'église.**
- **Modification du lave-main.**
- **Achat d'une boucle magnétique.**
- **Pas de différence de hauteur sur une entrée au cimetière.**
- **Pose de bandes visuelles sur les portes vitrée.**

Informations diverses

Etat Civil

Année 2019

NAISSANCES :

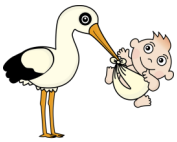

Bienvenue à :

BONNEAU Sofia le 10 mai à Saint Michel (16)

domiciliée « 8 rue du Monument aux Morts »

PAPARATTI Yann Henri le 06 octobre à Saint Michel (16)

domicilié « 1 La Cure du Maine Charles »

LADERVAL Gabriel le 14 décembre à Saint Michel (16)

domicilié « 8 Les Gilleberts »

MARIAGE :

BONNEAU Sofia le 10 mai à Saint Michel (16)

domiciliée « 8 rue du Monument aux Morts »

PAPARATTI Yann Henri le 06 octobre à Saint Michel (16)

domicilié « 1 La Cure du Maine Charles »

LADERVAL Gabriel le 14 décembre à Saint Michel (16)

domicilié « 8 Les Gilleberts »

DECES :

Condoléances à la famille de

PASIERB Jean-Pierre décédé le 11 août à Châteauneuf-sur-Charente (16) domicilié « 2 Le Maine Charles »

VRILLAUD Jacquy décédé le 22 septembre à Châteauneuf-sur-Charente (16) domicilié « 13 Chez Jeannot »

Il y a 100 ans en 1919

NAISSANCES

BOUSSIQUAULT Raoul Robert, né le 22 mars

VICAIRE Gabriel Marcel, né le 23 avril

MARTINOT Gabrielle Léa Clémentine, née le 13 août

MAROLLEAU René Gaston, né le 09 novembre

TOFAN Gaston René, né le 07 décembre

MARIAGES

29 janvier : TOFAN Alban et DURAND Juliette

08 mars : MARTINOT François et MOREAU Alice Octavie Clémentine

03 juin : ALLAFORT Jean et PALLUAUD Albertine Célestine

15 novembre : GAUTHIER André et LARIGNON Marceline Armandine

13 décembre : TILLARD Fernand Louis et ROCHAIS Odette Lucia

DECES

Sur la commune :

01 mars : BODET Maurice Louis Félix, domicilié « Au Maine Charles »

18 juillet : METAYER Marie Louise Germaine Léontine, domiciliée « Aux Rosiers »

31 octobre : SAUVAGE Jean, domicilié à « Bussac »

Quelques dates utiles

Elections municipales

Premier tours : Dimanche 15 mars 2020
Deuxième tours : Dimanche 22 mars 2020

Aide en faveur des enfants

Pour un voyage scolaire, la municipalité participe à hauteur de 75 €. Pour obtenir cette aide, un courrier doit être adressé par la famille en mairie avant la date de celui-ci avec le descriptif et le coût. Ensuite, une attestation de présence de l'enfant au voyage devra être produite et le versement de l'aide sera fait à l'établissement scolaire.

Pour le centre de loisirs AILAN, la municipalité participe à hauteur de 5 € par jour et par enfant et de 3 € par matinée du mercredi. Il faut mentionner à l'organisme AILAN votre adresse et la commune paiera en fin d'année sur récapitulatif de présence des enfants.

Informations pratiques

Recensement

PUBLI-COMMUNIQUÉ

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RECENSEMENT
de la population 2020

www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 16 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2020

www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : RÉPONDEZ PAR INTERNET COMME 60 % DES PERSONNES RECENSÉES

Un agent recenseur, recruté par votre mairie, vous remettra vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, **merci de répondre sous quelques jours.**

Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclameraient de l'argent.

- **Pour accéder au questionnaire en ligne,** rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise. Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules, **sans espace entre elles**. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

- **Si vous répondez sur les documents papier,** remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous ne soyez pas compté(e) plusieurs fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE MAIRIE
OU VOUS RENDRE SUR LE SITE WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR

Insee & votre commune

RECENSEMENT
de la population 2020

Du 16 janvier au 15 février 2020, la commune de BIRAC est recensée. L'INSEE et BIRAC innovent en organisant le test d'un nouveau protocole de collecte. Si votre logement est éligible, un agent recenseur va venir déposer dans votre boîte aux lettres la notice avec les codes d'accès pour vous faire recenser en ligne. Merci de répondre avant la date indiquée sur cette dernière. Si vous n'êtes pas éligible, un agent recenseur viendra vous solliciter en personne pour répondre par Internet. Le recensement en ligne, c'est utile, c'est sûr et c'est simple !

Votre agent recenseur pour le recensement de 2020, merci de lui accorder votre meilleur accueil.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Monsieur GALLAS Jacky
a été désigné(e) comme **agent recenseur.**

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement **2020.**

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. **Y répondre est obligatoire.**

À BIRAC Le 12/12/2019

Cachet de la mairie

Le maire
~~ou le président~~
~~de l'établissement public~~
~~de coopération intercommunale,~~

L'élaboration du SCoT de la Région de Cognac se finalise…

Qu'est-ce que le SCoT ?

Le **Schéma de Cohérence Territoriale**, également appelé SCoT, est un **document de planification et d'urbanisme** qui a pour objectif d'organiser le territoire de manière cohérente et de dessiner son avenir à **l'horizon 2039**.

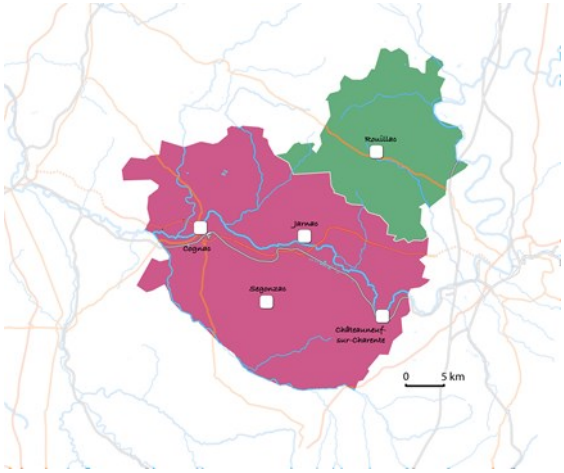

Le SCoT concerne le territoire de **la communauté d'agglomération de Grand Cognac** et de **la communauté de communes du Rouillacais. (70 communes, 80 000 hab)**

Les objectifs du SCoT intéressent de nombreuses politiques sectorielles telles que l'habitat, l'emploi, les déplacements, le développement économique et commercial, l'environnement et le développement durable, les équipements et services aux populations, l'urbanisme notamment. L'enjeu réside dans l'atteinte d'un équilibre entre le développement du territoire nécessaire à la satisfaction des besoins actuels et à venir, et la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.
Le SCoT intègre de multiples normes juridiques issues des documents d'Etat ou régionaux dits « supérieurs », comme le Schéma d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).

Le SCoT n'a pas vocation à dicter aux PLUi leur contenu détaillé. Il fixe un cadre et des objectifs. Ce sont les futurs Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) des 2 intercommunalités qui définiront eux-mêmes leur zonage et les règles d'urbanisme applicables, mais ils devront être compatible avec les orientations du SCoT.

Qui élabore le SCoT ?

C'est le **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Ouest Charente – Pays du cognac** qui est en charge de l'élaboration de ce schéma, avec l'aide du bureau d'études E.A.U. (Paris) et de Concept Ingenierie.

Le 25 novembre 2013, le Syndicat Mixte de Cohérence de la Région de Cognac a prescrit l'élaboration du SCoT sur l'ensemble de son périmètre de l'époque, à savoir les Communautés de communes du Grand Cognac, de Jarnac, de Grande Champagne, de la Région de Châteauneuf et du Rouillacais.

La compétence en matière de SCoT a ensuite été transférée au PETR Ouest Charente – Pays du Cognac le 24 novembre 2017 par arrêté préfectoral suite à la dissolution du Syndicat mixte de Cohérence de la région de Cognac.

Le PETR est un établissement public qui est soumis aux règles applicables des syndicats mixtes fermés (article L. 5711-1 du CGCT). Parmi ses autres missions, il est en charge du projet de territoire, du programme de financement européen LEADER, de la contractualisation avec la Région Nouvelle-Aquitaine et avec l'Etat. Enfin, il anime et coordonne plus largement les différents projets conduits dans les domaines du développement économique, social, culturel, touristique, environnemental et de l'urbanisme.

Le SCoT avance depuis 2013.

Trois grandes phases de travail ont eu lieu :

- La réalisation d'un diagnostic stratégique et de l'état initial de l'environnement permettant d'identifier les tendances à l'œuvre et les leviers d'action mobilisables pour le projet de territoire *(de juin 2015 à mai 2016)*
- L'écriture du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) qui constitue le socle politique du SCoT et énonce l'ambition et la stratégie pour le territoire *(de juin 2016 à février 2019)*
- La déclinaison des orientations stratégiques du PADD en prescriptions et recommandations au travers du DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs) *(de février 2019 à septembre 2019)*

L'écriture d'un SCoT demande du temps, tant l'exercice est complexe et la **concertation** est nécessaire. De nombreuses réunions, ateliers de travail avec les élus et les organismes associés, échanges lors de réunions publiques ou avec le conseil de développement, ont permis d'aboutir au mois de septembre à une version finale du **DOO,** dernière étape du SCoT.

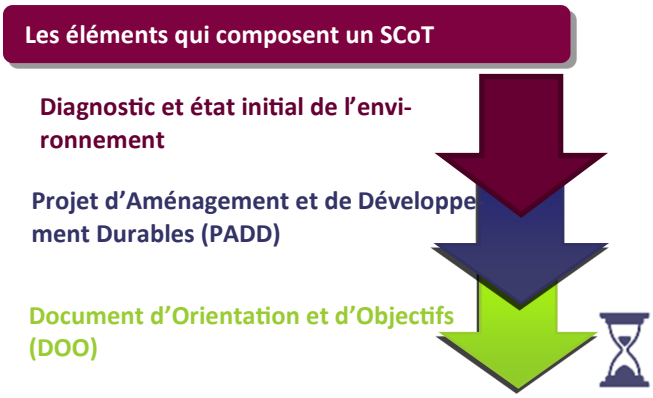

Quelles sont les prochaines étapes ?

L'ensemble des pièces qui composent le SCoT va être envoyé aux conseillers syndicaux du PETR. **Lors du comité syndical du PETR le 28 novembre 2019, le bilan de concertation sera exposé et le projet de SCoT sera arrêté.**
Le projet de SCoT arrêté sera envoyé pour avis aux personnes et organismes associés (Etat, Région, Chambres consulaires…) Ceux-ci disposeront de trois mois pour donner leur avis.
Une enquête publique aura ensuite lieu afin que chacun puisse exprimer son avis sur le projet.

Les grands axes du SCoT

Organiser les grands équilibres entre les différents espaces du territoire pour une authenticité renouvelée et valorisée :

- Organiser une armature urbaine polycentrique renforçant la place de Cognac dans l'axe Charente, tout en maintenant les proximités rurales. *Celle-ci prévoit notamment une croissance démographique de l'ordre de +0.40% / an en moyenne (soit 87 300 personnes environ à horizon 2039), différenciée selon l'armature territoriale choisie*
- Consolider les ressources environnementales et paysagères pour des aménités naturelles attractives
- Faire des grandes entités paysagères naturelles le socle de la diversité territoriale
- Préserver l'espace agricole, vecteur d'authenticité et d'identité territoriale. *Dans une logique de diminution de 46% du rythme annuel de consommation foncière des espaces agricoles et naturels, 52% de l'offre nouvelle en logements sera réalisé dans l'enveloppe urbaine et une densité moyenne de 14 logements à l'hectare sera recherchée pour le développement résidentiel en extension. Ces indicateurs chiffrés sont également différenciés en fonction de l'armature territoriale choisie.*

Faire du bien-vivre l'ambassadeur d'un territoire se vivant autrement :

- Développer des mobilités adaptées à tous
- Affirmer l'offre en commerce et équipements pour un cadre de vie animé, agréable et facilité. *Renforcer les centralités en interdisant notamment les implantations en secteur de périphérie en-dessous de 150 m² de surface de vente, appuyer la pérennisation d'une offre de proximité limitant les déplacements contraints au quotidien, ne pas créer de nouveaux parcs commerciaux.*
- Assurer un développement résidentiel garantissant adaptabilité, convivialité, sociabilité et sécurité pour tous. *Pour cela, 6500 logements supplémentaires seront produits à l'horizon 2039.*
- Garantir un aménagement et des morphologies urbaines en cohérence avec l'identité patrimoniale du territoire et du « bien-vivre »
- Gérer les risques et les nuisances pour une meilleure protection des populations

Maintenir l'excellence économique de la filière des spiritueux et diversifier le tissu économique pour une performance globale :

- Maintenir l'excellence de la filière spiritueux et agir pour la diversification économique permettant une plus grande liberté de choix à l'égard de l'emploi. *109 ha identifiés pour le développement des zones d'activités économiques du territoire d'ici 2039 et 60ha identifiés pour la filière cognac.*
- Faire du tourisme un vecteur de l'économie et d'expérimentation de l'identité locale
- Soutenir, valoriser et accompagner le développement des productions primaires
- Valoriser les ressources dans le cadre de la politique énergétique pour lutter contre le réchauffement climatique

Donner son avis ?

Des informations régulières sont mises en ligne sur le site dédié au SCoT de la Région de Cognac : http://cognac.proscot-eau.fr/
L'ouverture de l'enquête publique sera annoncée par voie de presse.
Le dossier de SCoT et le registre de concertation sont à la disposition du public au siège du PETR, à Jarnac.

Pour toute information, contactez le PETR Ouest Charente - Pays du Cognac, 1 rue du Port,16200 Jarnac, au : 05.45.36.64.49. ou à maud.boulesteix@grand-cognac.fr

BUDGET PARTICIPATIF CHARENTAIS 2020

LES MODALITES DE DEPOT D'IDEES EN MAIRIE

Dans le cadre du Budget Participatif Charentais 2020 sur la thématique du développement durable et de l'environnement, le Département donne la possibilité à tous les citoyens d'exprimer leur créativité en déposant des idées.

Si le dépôt par Internet est privilégié (www.budgetparticipatif16.lacharente.fr), **le dépôt par bulletin papier est également proposé dans les mairies qui souhaitent participer à ce projet de démocratie directe**. Ainsi, nous avons mis à votre disposition une urne Budget Participatif Charentais, qui servira à recueillir les idées des Charentais.

COMMENT PROCEDER ?

Dans cette urne vous trouverez :

- Une affiche pour la mairie
- Des flyers
- Une enveloppe pré-adressée afin de retourner les idées déposées dans l'urne.

Dans la mesure de vos disponibilités et en respectant le cadre des horaires habituels d'ouverture de la mairie, **nous comptons sur vous pour recueillir les idées des habitants de votre commune qui le souhaitent**. Même les plus jeunes peuvent déposer une idée !

La période de dépôt des idées s'étend du jeudi 16 janvier au vendredi 28 février 2020.

A partir du samedi 29 février 2020, vous pouvez mettre les fiches « dépôt d'idées », qui ont été glissées dans l'urne, dans la grande enveloppe kraft prévue à cet effet et nous la retourner. Vous pouvez également nous contacter afin que l'on vienne les récupérer. Cette première période de dépôt des idées sera suivie d'une période de vote pour les projets sélectionnés, qui s'étendra du 18 mai au 19 juin 2020. **Conservez votre urne en mairie, elle resservira à cette occasion !**

Nous vous remercions vivement de votre accompagnement !

Pour tout renseignement : budgetparticipatif16@lacharente.fr